



**VIRUS, RISQUES SANITAIRES, DISTANCIATION, ACCOMPAGNENT
LA REPRISE DE NOS CONSERVATOIRES :
ABORDER LA NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE AVEC OPTIMISME ET CONFIANCE**

Assurance des instruments et activités du musicien



Nous savons protéger votre talent

**Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter au 02 54 73 86 40**

www.monceauassurances.com

Les contrats d'assurance proposés par l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique sont des produits créés et gérés par la société Monceau Générale Assurances.

Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Siège social : 95, rue d'Amsterdam 75008 Paris - Monceau Générale Assurances, Société anonyme au capital de 30 000 000 euros

Entreprise régie par le code des assurances et labellisée Monceau Assurances, RCS Blois 414 086 355

Siège Social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe, 41100 Vendôme - www.monceauassurances.com

| | |
|--|---|
| La FNAPEC y était | 4 |
| Musiques d'Ensemble 2020 face au Covid | 6 |
| Assemblée générale de la FNAPEC | 8 |

CONFINEMENT

| | |
|-----------------------------------|----|
| Théâtre confiné/théâtre déconfiné | 10 |
| Ma danse confinée | 12 |
| L'académie des Beaux-Arts | 14 |
| Courrier conservatoires de France | 16 |
| Texte du ministère | 19 |

INSTRUMENTS

| | |
|----------------------|----|
| Le Hautbois | 21 |
| L'harmonica Younberg | 22 |

ENSEIGNEMENT MUSICAL

| | |
|---|----|
| Orchestre Français des jeunes | 26 |
| ProQuartet | 27 |
| Spedidam | 28 |
| Didier Jeunesse | 30 |
| Stages et formation auprès du Quatuor Debussy | 32 |
| Itemm | 33 |
| Nomad Play | 34 |

| | |
|---------------------------|----|
| Conservatoire de Province | 35 |
|---------------------------|----|

FNAPEC INFOS

| | |
|--------------------|----|
| Pourquoi adhérer ? | 36 |
| FNAPEC Contacts | 37 |
| FNAPEC Services | 38 |

Printemps difficile à cause d'un tout petit virus et de ses impressionnantes conséquences.

Les conservatoires et écoles de musique ont fermé leurs portes, laissant élèves et parents désespérés... Grâce à la mobilisation, au dévouement et à l'ingéniosité de leurs enseignants, beaucoup d'élèves ont eu la chance d'avoir des cours en visioconférence, d'autres ont travaillé seuls. Les examens ont été reportés ou soumis au contrôle continu. Malgré toutes les difficultés rencontrées quotidiennement, vous parents, avez réussi à surmonter les obstacles permettant à vos enfants de ne pas abandonner, de ne pas se décourager, de supporter l'épreuve et de continuer leur « scolarité musicale » envers et contre tout.



Parents en télétravail, confinés, confrontés à la présence permanente d'enfants privés de grand air, vous avez du leur consacrer davantage de temps et vous vous êtes souvent adressés à vos associations et à la fédération pour évoquer vos différents problèmes et rechercher des informations. L'assemblée générale de notre fédération a été reportée de même que le concours de Musiques d'ensemble, deux temps forts de chaque année scolaire, néanmoins les associations de parents se sont rapprochées de leur fédération, cherchant à former un grand groupe prêt à réagir ensemble devant les mesures pas toujours judicieuses concernant la reprise des conservatoires... Et pour cela je vous remercie car ensemble nous serons toujours plus forts.

Quand vous lirez cette revue, j'ose espérer que les cours auront repris normalement et que tous les problèmes causés par le Covid 19 auront trouvé des solutions permettant à nos jeunes de bénéficier au maximum de cet enseignement musical librement choisi et dont ils ne peuvent plus se passer. Cependant je crois utile de dire sans défaitisme que la rentrée restera difficile et que nous devons nous conformer à un grand nombre de contraintes pas faciles à prévoir.

Je veux vous dire que la Fnapec restera à votre écoute, proche de la direction générale des enseignements artistiques au ministère, proche des divers syndicats de directeurs de conservatoires, prête à intervenir, prête à participer à des réunions de travail, prête à vous rencontrer.

Quel plaisir pour moi d'être à votre écoute et de pouvoir vous aider, consciente de la chance que j'ai de vivre face au Mont Blanc et de savoir que chaque jour, les appels des parents me permettront de moins souffrir d'un éventuel re-confinement et de l'isolement.

Martine Mabboux,
Présidente de la FNAPEC

Liste des annonceurs :

Monceau Générale Assurances p.2 / Paul Beuscher p.5 /
Lettre du Musicien p.7 / SEAM p.13-15 / Guitaremag.com
p.14 / Yonberg p.23 / Pro Quartet p.25 / Spedidam p.27 /
Didier Jeunesse p.29 / Itemm p.31 / Michel Maillard p.6, 26
/ Musicora p.39 / Nomadplay p.40

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.
La FNAPEC tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements
pour leur fidèle soutien.

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé
à la rédaction de ce numéro.

Siège social de la FNAPEC : 106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 • 01 42 82 00 19

présidence@fnapec.fr

Responsable de la publication : Martine Mabboux

Contact publicité : Martine Mabboux

Création graphique : VB Design – 06 68 35 22 63

Imprimerie : Imprimerie IROPA - 550 rue du Pré de la Roquette 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Dépôt légal n°2346 – 3^e trimestre 2020 – ISSN : 0755-1193



Cette revue vous est remise par :

LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

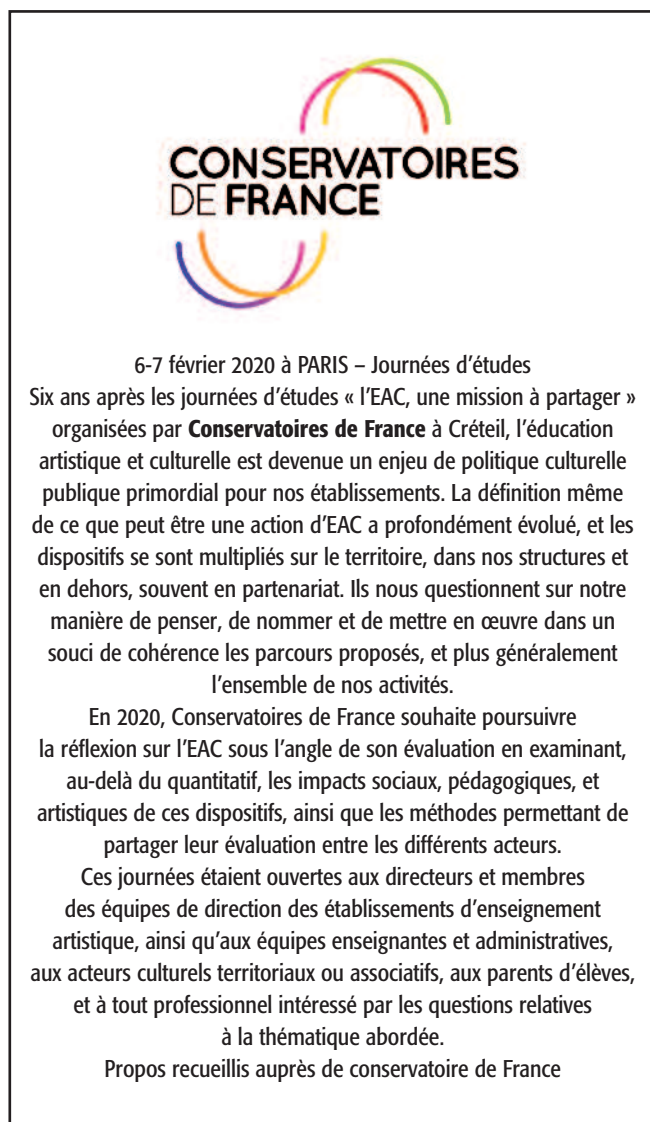
Manifestations et réunions où la FNAPEC était représentée cette année



Proposition du **ministère de la culture** pour des réunions en région concernant l'état d'avancement de l'étude d'impact sur la révision des critères de classement des conservatoires.



Remise des prix de l'enseignement musical organisé par la **Chambre syndicale des éditeurs de musique de France**, à la SCALA à Paris, en novembre 2019.



Dans chaque région, les présidents d'unions régionales ont représentés leur Fédération dans de si nombreuses réunions que nous ne pouvons toutes les citer. Un grand merci pour leur disponibilité.

**Du curieux
au virtuose,
tous les musiciens
s'y accordent.**

**1000 m²
d'instruments de musique
et de librairie musicale.**

Achetez en ligne sur
paul-beuscher.com

**PAUL
BEUSCHER**

MUSIQUES D'ENSEMBLE

Le virus n'épargne pas le concours Musiques d'ensemble !

Concours organisé par la FNAPEC depuis 34 ans, il recommence chaque année dès la remise des prix du concours. Dans l'euphorie des résultats, malgré la fatigue et la pression accumulées pendant ces trois jours de concours, un bilan de l'organisation est établi, les échanges avec les organisateurs sont précis, les erreurs sont relevées, des notes sont prises, et voilà le prochain concours est sur rail.

Alors 2020, tout était prêt, les candidats inscrits, le jury bénévole composé, le CRR dans l'attente de la joyeuse mais discrète animation que nous apporterions pendant trois jours, les parents bénévoles à leur poste, seuls manquaient les détails de dernière minute. Tous, se félicitaient de cette cuvée prometteuse. Seulement le 15 mars, à la suite des annonces gouvernementales, l'incertitude s'invita à l'organisation. Le concours devrait être reporté, à quelle date ? Le CRR ferma ses portes, nous faisant prendre conscience de l'importance de sa participation. Interrogés, les candidats maintinrent leurs inscriptions, la date d'inscription fut prolongée, une longue attente commença.

Une bouffée d'air avec le dé-confinement, vite oubliée tant les mesures gouvernementales étaient exigeantes. Échanges téléphoniques et messages avec le directeur du CRR ne permirent pas de trouver une date, ni pour la fin de l'année scolaire, ni pour le dernier trimestre 2020. Alors sans découragement, nous avons accepté la date proposée par le CRR, à savoir les 17 et 18 avril 2021, bien conscients de la chance que nous avons de pouvoir inscrire ce concours dans le planning du CRR. Alors ce concours sera-t-il le 34^{ème} ou le 35^{ème} pour conserver le nombre d'années ?

Nous tenons à remercier sincèrement la direction du CRR, la Mairie de Paris, nos sponsors, nos bienfaiteurs, les festivals et les organisateurs de stages et de master-class qui chaque année, fidèlement, accompagnent les lauréats en leur offrant concerts de prestige et stages de haut niveau mais surtout en accompagnant leur carrière et en assurant leur promotion... MERCI.

Et rendez vous les 17 et 18 avril 2021 au CRR, rue de Madrid à Paris, même avec masque et distanciation. •

Depuis sa création, c'est le concours de toutes les musiques et de tous les ensembles sans considération de genre, de style ou de nombre : le classique y côtoie le jazz, le baroque, la musique contemporaine et les musiques traditionnelles. Découvreur de talents, le concours Musiques d'ensemble soutient de jeunes musiciens, les encourage, les valorise, les accompagne dans leur projet artistique.

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

www.champagne-michel-mailliard.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

MM

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD

à VERTUS - FRANCE

La Lettre Du Musicien

La référence du secteur musical depuis 1984



OFFRE DÉCOUVERTE

18 €

2 mois

PAPIER + PDF + WEB

Approche thématique • Traitement de l'actualité • Portraits de musiciens
Offres d'emploi du secteur • Rubrique pédagogie • Reportages à l'étranger



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAPEC

12 octobre 2019

Une fois encore, nous tenons bien tardivement l'assemblée générale de notre fédération. Difficile à organiser au mois de juin car nous n'avions pas de salle. Nous avons du ensuite laisser passer la rentrée afin de réunir les présidents des associations. Tous bénévoles, persuadés de la valeur de leur implication dans les conservatoires, nous avons à cœur de les aider à démarrer l'année scolaire et apprécions de les retrouver pour cette assemblée générale.

Assemblée cette année tenue dans le calme et la sérénité ce qui a permis à tous les présents de se revoir, de faire connaissance et d'échanger sur les divers problèmes rencontrés lors de la rentrée dans leur conservatoire.

Bureau de la Fnapec élu lors du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale

- **Présidente** : Martine Mabboux,
- **Vice-présidente** : Marie-Claude Valette
- **Secrétaire** : Yannick Piquet-Bonfils
- **Secrétaire adjointe** : Paulette Maroteaux
- **Trésorière** : Marie-Claude Brousse



« Le 18 octobre, Simone du Breuil, la présidente d'honneur de la FNAPEC, fêtera ses 90 ans, dont 30 ans au service de la Fédération »

Ensemble nous lui témoignerons notre amitié et notre immense reconnaissance pour l'œuvre accomplie

Si vous souhaitez participer, envoyez lui des messages à Fnapec, 106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS



*Fédération
Nationale
des Associations
de Parents d'Élèves
de Conservatoires
et écoles de musique,
de danse et de théâtre*

Assemblée Générale Ordinaire – 12 octobre 2019 Procès verbal

Le 12 octobre 2019, à 9h30, s'est réunie sur convocation de la présidente de la FNAPEC, les Apec adhérentes de la Fnapec qui ont signé la feuille de présence.

Résolution n° 1 :

Conformément à l'article 1-3 du règlement intérieur, l'Assemblée générale désigne les membres des Commissions suivantes constituées pour cette assemblée :

Commission des mandats :

- Madame Brousse
- Madame Maroteaux
- Monsieur Courivaud

Commission des litiges :

- Madame Bonfils
- Madame Emerit
- Madame Pinoche
- Monsieur Keuten
- Monsieur Zeinstra

Commission des bureaux de vote :

- Madame Karcenti
- Madame Luguet
- Madame Maroteaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Résolution n° 2

L'assemblée générale ordinaire délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts de l'association et après avoir entendu la lecture du rapport moral de la présidente, donne quitus entier et définitif et sans réserve à la présidente et au conseil d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés par 187 votes pour et 14 votes contre.

Résolution n° 3

L'assemblée générale ordinaire délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts de l'association et après avoir entendu la lecture du rapport d'activités du conseil d'administration, donne quitus entier et définitif et sans réserve au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés par 185 votes pour et 16 votes contre

Résolution n°4

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport sur les comptes clos le 31 décembre 2018 approuve la gestion au cours de l'exercice et donne quitus à la trésorière.

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés par 187 votes pour et 14 votes contre.

Résolution n°5

L'assemblée générale ordinaire décide d'approuver le budget prévisionnel établi pour l'année 2019.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2018 qui s'élève à 6 784 € au compte « report à nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés

Résolution n° 7

L'assemblée générale ordinaire d'affecter le déficit antérieur non affecté de 770 € et le déficit correspondant au Concours de Musiques d'ensemble 2018 qui s'élève à 1 413 € au compte « réserve Musiques d'ensemble ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés .

Résolution n° 8

L'assemblée générale approuve une augmentation des cotisations des Apec pour l'année 2019 correspondant à 30 centimes par adhérent .

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés par 187 votes pour et 14 votes contre.

Résolution n° 9

L'assemblée générale ordinaire désigne les membres de la commission fédérale d'arbitrage, ainsi constituée pour l'année 2019 :

Au titre des présidents d'apec :

- Madame Bonfils - Paris
- Monsieur Keuten - Vire
- Monsieur Tordeux - Toulouse
- Suppléante Madame Emerit - Brive

Au titre des présidents d'unions régionales

- Madame Mabboux Rhone-Alpes
- Madame Maroteaux Aquitaine
- Suppléante Madame Valette Languedoc - Roussillon

Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés par 187 votes pour et 14 votes contre

Résolution n° 10

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formule de dépôt ou de publication légale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Ont signé ensemble, le présent procès-verbal dressé le 12 octobre 2019.

Martine MABBOUX présidente

Yannick BONFILS secrétaire

Marie-Claude BROUSSE trésorière

THÉÂTRE CONFINÉ/THÉÂTRE DÉCONFINÉ

Entre manque et pis-aller

Il est des termes qui soudain perdent tout éclat comme si l'actualité les forçait - je devrais dire l'information sur l'actualité - à prendre un droit chemin en les dépossédant de toute contradiction. Je pense ici à celui de « distanciation » auquel on a accolé deux adjectifs pendant la crise sanitaire : celui de « social » qu'on a vite corrigé en « physique », prenant sans doute conscience de l'impair démocratique qu'on commettait.

Pourtant, voilà bien trois mots lourds de sens pour le théâtre. Que signifie vouloir désolidariser le social et le physique au théâtre ? Quel théâtre fait-on quand des règles instaurent une distance entre les gens ? La création, la diffusion et l'enseignement du théâtre ont dû s'arrêter pendant le confinement et reprennent à ce jour avec beaucoup d'incertitudes. En quoi le théâtre et son enseignement ont-ils été affectés ? Quel sens la continuité pédagogique prend-elle sans la pratique de la scène et sans le collectif ? Si les consignes sanitaires devaient se poursuivre, du théâtre serait-il encore possible ?



DISTANCIATION SANS DISTANCE

Revenons sur la perte d'éclat du mot « distanciation ». L'information s'est emparée d'un mot qui sonne singulièrement aux oreilles du praticien de théâtre car c'est par lui qu'on a traduit le *verfremdungseffekt* de Brecht¹. En quoi consiste ce fameux « effet de distanciation » ? Brecht veut permettre à quiconque se rend au théâtre, acteur ou spectateur, d'adopter, face aux événements qui lui sont présentés, un recul suffisant pour en permettre l'observation sous plusieurs angles et en tirer un commentaire. La distanciation est ici affaire d'esthétique et de politique mais avant tout : l'affaire du théâtre. Ce n'est pas une règle imposée de l'extérieur, c'est une attitude artistique : elle vise à éveiller l'esprit. L'« effet de distanciation » consiste ainsi, par des éléments de dramaturgie, de scénographie et de jeu à rappeler à l'acteur et au spectateur que ce qu'il joue ou regarde n'est qu'une représentation dont le but est de s'exercer à penser la réalité. Aussi est-ce à l'exact opposé que ce mot a été utilisé ces derniers temps : Brecht rêvait d'un débat ouvert par une distance critique avec les événements et par un rapprochement des acteurs et des spectateurs. Or la crise sanitaire a eu, pour réponse politique, l'interdiction de se rassembler et, pour effet, de ranger tout le monde sous une information unique, une réalité univoque.

LE THÉÂTRE RENDU IMPOSSIBLE

Le théâtre est un art qui s'apprécie pleinement dans la mise en présence de l'acteur et du spectateur : un temps partagé. Un lieu

fermé, tel qu'une salle ou un conservatoire, est un arrêt brutal du théâtre qu'aucune plateforme de vidéos en ligne ni visio-conférence ne saurait remplacer. Heiner Müller donne sa version de l'imminence vécue au théâtre entre la scène et le public : « *A tout moment un acteur peut mourir en scène (...) et un spectateur aussi peut mourir pendant une représentation théâtrale. Quand un téléspectateur meurt, la télévision ne s'en aperçoit pas, la diffusion n'est pas affectée. C'est ce dont le théâtre n'est pas capable. Et c'est la chance du théâtre d'en être incapable.* ». A cette intensité du vécu partagé, il faut ajouter la dimension collective où l'acteur ne se met en mouvement que dans le rapport à l'autre, le partenaire ; et cela passe par la parole, le regard, le touché ou au moins sa possibilité. Les « gestes barrières » empêchent cela. Enfin, le théâtre est un art de l'espace et c'est un des fondamentaux de la formation de l'acteur que d'acquiescer une liberté d'action sur scène. On voit donc ici combien la règle de la distanciation, tant sociale que physique, n'est pas compatible avec le théâtre et son enseignement. De même que faire de ce signe fort du masque obstruant les bouches alors que, dans l'histoire du théâtre, le masque participe à la métamorphose des corps et des visages pour mieux libérer les voix ?

LE THÉÂTRE MALGRÉ TOUT

Pourtant, dans les conservatoires, il a fallu réfléchir à une continuité pédagogique qui fasse sens pour la formation artistique des élèves. Je donnerai ici les choix que nous avons faits avec l'équipe pédagogique du CRR de Rennes que je coordonne. Face à l'absurdité d'une pratique sans l'instrument de la scène, nous avons voulu articuler, avec lucidité,

Photos extraites de vidéos réalisées pendant le confinement par les élèves du COP Théâtre de Rennes.



l'impossibilité théâtrale et le désir de théâtre malgré tout. Nous avons commencé par la mise en ligne d'un programme thématique hebdomadaire pour les élèves : des lectures de pièces ou d'articles, des liens vers des captations ou des films (beaucoup de théâtres en ont proposés) et vers des podcasts radiophoniques... Nous avons appelé cela : Confinés... et si on (re-)lisait, regardait et replay. Mais la mise en ligne de ressources culturelles ne se substitue pas à la pratique du jeu d'acteur : le collectif, le travail corporel, la scène... Malgré ces manques, nous avons voulu remettre les élèves dans l'exercice et les inviter à « muscler l'imaginaire », même à distance les uns des autres. Nous avons alors passé des commandes de courtes vidéos à partir de sujets et de consignes, exactement comme on le fait pour un travail d'improvisation. Outre les sujets, nous avons varié les modalités : solos, duos, trios pour aller vers un retour au collectif au moment du déconfinement, où des élèves ont filmé une improvisation de clowns sous des immeubles au petit matin. Chaque semaine, l'équipe enseignante a fait des retours précis en visioconférence aux élèves ; ce qui leur a permis de se poser de nouveaux enjeux de

dramaturgie, de formes, d'interprétation pour la vidéo suivante. Ces commandes ont réellement remis les élèves au travail : ils ont perfectionné, de vidéo en vidéo, leur pensée artistique et leur matière imaginaire, affirmé leur singularité artistique et progressé dans l'interprétation. Il y a eu une véritable exaltation à se retrouver chaque semaine pour les retours ; ce qui a permis de renouer avec le travail collectif.

Ainsi donc, nous tirons une certaine satisfaction à avoir su créer, en pleine crise, des pratiques artistiques et pédagogiques générant chez les élèves un tel désir d'autonomie et de progression ; ceci donne tout son sens à notre métier d'artiste-enseignant où transmettre reste un acte relié à notre capacité de création. Cependant, ces pratiques nouvelles, issues d'un contexte inédit et dont nous garderons en partie trace dans l'exercice de notre métier, ne prendra pleinement son sens qu'avec un retour au plateau. On se fourvoierait à croire que le « distanciel » n'aura fait qu'ouvrir des perspectives artistiques et pédagog-iques alors qu'en réalité elle aura tout autant bouché des

horizons. Un écran n'atteindra jamais les dimensions d'un espace partagé et le théâtre doit rester un art de résistance à la distanciation sociale et physique.

*Eric Houguet
Metteur en scène et
coordonnateur
pédagogique au CRR
de Rennes*



MA DANSE CONFINÉE

Année perturbée pour tous les élèves des conservatoires, élèves musiciens, élèves danseurs ou en cours de théâtre, tous se sont retrouvés privés de leurs cours du jour au lendemain. Quelle angoisse ! Comment continuer, persévérer, ne pas perdre courage, préparer les examens ? Une danseuse s'exprime.

« Dès lundi, et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les lycées et les universités seront fermées ». Telle fut la déclaration du président Emmanuel Macron, et, ce mardi 17 mars, nous étions confinés. Élève en Terminale S double-cursus (danse classique) au Lycée Racine (Paris), je danse à l'Institut Stanlowa et au Conservatoire Erik Satie. À ce moment là, je ne savais pas que mon année était en fait terminée. On disait entre nous, en se pensant très perspicace, que le confinement durerait au moins jusqu'aux vacances de Pâques. Premier objectif en terme de danse : se maintenir en forme et garder la ligne...

Un programme scolaire se mit en place. Nos professeurs ont été remarquables. Tous se sont adaptés et ont poursuivi leur cours sur Discord, Bb Collaborate etc... Côté danse en revanche, l'école et le conservatoire ont du fermer leurs portes. Pas de plan de continuité prévu. Alors, j'ai improvisé : un jour musculation, un cours trouvé sur internet, des séries d'étirements... Mais même avec toutes les vidéos mises en ligne à ce moment-là, ma motivation déclina. Et ce qui devait arriver, arriva. Au bout de deux semaines, la lassitude s'installa, et le travail devint plus lourd, moins sérieux, moins régulier. On se retrouve assez vite sur une pente glissante, dure à éviter quand on doit travailler seul.

Et puis, le confinement fut prolongé, j'ai eu mon bac avec deux mois d'avance. La situation exceptionnelle que nous vivions se confirmait. L'année serait-elle perdue ? Comment s'organiser ? Comment rebondir ?

Mais un coup de chance, un petit coup de pouce du hasard ou du destin m'a permis de sortir de l'impasse dans laquelle je me trouvais pour la danse. Cette chance s'appelle E. R, une professeure que j'avais connue lors d'une semaine de stage dans son école. Je n'étais pas une de ses élèves habituelles mais elle m'a invitée à participer à la classe qu'elle organisait quotidiennement par visioconférence sur Zoom : un cours de danse complet, de la barre au sol au milieu. Cette classe virtuelle a redonné un tempo à mes journées : chaque matin, de 10h à 13h, on dansait, on travaillait, on transpirait, moi et la vingtaine d'élèves présents, chacun derrière notre écran. L'exigence. C'est ce qui nous pousse tous les jours dans le sport de haut niveau. Même à distance, la motivation et l'enthousiasme de ce professeur étaient débordants. J'avais hâte chaque jour de ce rendez-vous plein d'échanges et de vie.

Après deux dérapages sur mon parquet, il fallut aménager mon espace de travail. Je possédais déjà une barre de danse, on récupéra un tapis en lino et je transformai finalement une petite pièce de 9m² en un véritable petit studio. Au fil du temps, ces cours en visioconférence ont changé de rythme et cela s'est rapproché de mes journées d'avant : le lycée le matin avant 10h suivi de l'après-midi, 3h de danse, 6 jours sur 7, des barres sur pointes régulièrement, un milieu complet avec des pirouettes, des sauts... Je terminais toujours essouffée, les joues rougies et les muscles courbaturés en fin de semaine. Une nouvelle routine



s'était installée. Finalement, chaque jour a fait l'objet de progrès et d'approfondissements, et ce grâce à E.R.

Ces cours continuent encore aujourd'hui et jusqu'à fin juillet, en remplacement du stage d'été.

2020, année bien difficile pour tout le monde dont on se souviendra. En ce qui me concerne, j'aimerais surtout mettre en lumière la chance que j'ai eue : celle d'avoir été entourée par une famille géniale, par des professeurs du lycée attentionnés, et celle d'avoir trouvé Emmanuelle pour me tendre la main, me faire travailler et progresser dans cette période si compliquée. Merci.

Elsa



La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006, 26 août 2011 et 25 août 2016).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 4 missions :

- ❶ **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ❷ La **PROPOSITION de LICENCES CONTRACTUELLES** d'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée sous certaines conditions :
 - aux conservatoires ou une écoles de musique
 - aux fanfares, batteries fanfares, orchestres d'harmonie
 - aux chorales ou ensembles vocaux→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ❸ Le **CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :
→ Des inspections inopinées ont lieu toute l'année.
- ❹ Une **AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique notamment :
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : www.seamfrance.fr.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :

31, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : seam@seamfrance.fr / Site Internet : www.seamfrance.fr

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS...

...au service des artistes d'aujourd'hui et de demain

La crise inédite que nous traversons cette année aura montré combien les dispositifs de soutien au spectacle vivant étaient vitaux pour le maintien d'un secteur essentiel à notre vie culturelle mais également à notre économie, la culture irriguant l'ensemble de la vie d'un territoire. L'Académie des beaux-arts aura contribué de manière significative à cet effort en mettant sur pied un fonds d'urgence qui a profité à de nombreux artistes en difficulté. L'activité d'aide à la création a bien sûr perduré avec toutes les commissions d'attribution de prix et je rappellerai ici que l'Académie conduit une importante action de soutien à la création musicale en attribuant chaque année de nombreux prix à des compositeurs et interprètes -Grand Prix, Prix de Commande et Prix d'interprétation de la Fondation Simone et Cino del Duca, Prix Pierre Cardin, Prix d'encouragement etc ; elle dote également le Grand Prix d'Orgue Jean-Louis Florentz (Angers) et décerne le Prix Liliane Bettencourt pour le chant choral en partenariat avec la Fondation Bettencourt Schueller.

A partir de 2022, l'Académie des beaux-arts disposera de 19 ateliers d'artistes destinés à des résidences d'artistes, répartis sur trois sites. Enfin, la toute nouvelle section de chorégraphie accueille dorénavant trois membres avec Blanca Li, Thierry Malandin et Angelin Preljocaj, (le 4^{ème} fauteuil fera l'objet d'une élection en novembre 2020) et je ne doute pas qu'elle soit à l'origine très prochainement de beaux projets de soutien aux chorégraphes et danseurs.

Plus que jamais, il nous appartient de nous mobiliser pour soutenir ceux qui créent, ceux qui interprètent, ceux qui font vivre la musique, la danse, le spectacle vivant d'aujourd'hui et de demain.

www.academiedesbeauxarts.fr



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

*Laurent Petitgirard,
Compositeur, Chef d'orchestre
Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts*

**Nous sommes heureux de soutenir également le prochain concours de Musiques d'Ensemble
organisé par la FNAPEC en 2021.**

*interviews, reportages,
pédagogie, bancs d'essai...*

guitaremag.com

*... par des musiciens
pour les musiciens ...*

MVM EDITIONS - BP 10292 - 75867 PARIS CEDEX 18 - France



**PROGRAMME
D'AIDE AUX PARTOTHEQUES
OU BIBLIOTHEQUES MUSICALES
DES ECOLES
ET CONSERVATOIRES
DE MUSIQUE**

Session 2020-2021

Pour la douzième année consécutive, la SEAM met en place une aide financière destinée aux écoles et conservatoires de musique afin de permettre à leurs élèves, sous certaines conditions, un accès plus large aux œuvres musicales éditées.

Cette aide, issue des fonds perçus par la SEAM au titre de la copie privée numérique graphique, est disponible pour la rentrée 2020/2021.

Date limite de dépôt
des dossiers :
mardi 17 novembre 2020.

**Téléchargez, dès à présent,
votre dossier
sur notre site internet et envoyez le nous à
subvention@seamfrance.fr**

SEAM (SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE)

31, rue de Châteaudun 75009 - PARIS

Tél. : 01 42 96 76 46

Email : subvention@seamfrance.fr

Site : www.seamfrance.fr



Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75001 PARIS

Conservatoires de France est une association de directeurs d'établissements d'enseignement artistique proposant un espace de débats et d'échanges sur les questions d'actualité.

Conservatoires de France avait proposé à la Fnapec d'être cosignataires d'une lettre envoyée à Franck Riester, alors ministre de la culture .

Voici donc la lettre et la réponse de Franck Riester

Bordeaux, le 13 Mai 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons sollicité à plusieurs reprises vos services concernant l'organisation des activités des établissements d'enseignement artistiques dans la situation inédite que nous connaissons depuis le début de la crise due au Covid-19. A ce jour, il n'y a pas eu de communication officielle ni du ministère de la culture ni du premier ministre sur les activités artistiques enseignées ou pratiquées dans les structures associatives et publiques, que nous représentons.

Si tous les établissements d'enseignement ont fermé leurs portes au début du confinement, tous se posent aujourd'hui beaucoup de questions quant aux modalités, au-delà de la période qui court jusqu'à l'été, de reprise de leur activité sur site pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020.

Orchestres, chant choral, danse, théâtre, chant lyrique, musiques actuelles, enseignement instrumental en petit collectif, autant de pratiques artistiques que l'on retrouve au sein de nos établissements mais bien au-delà dans toute la société.

Dans la perspective de septembre 2020, comment organiser l'activité du service public local d'enseignement artistique pour des centaines de milliers d'élèves, des dizaines de milliers d'enseignants dans des milliers de structures sur l'ensemble du territoire national, des plus petites collectivités aux grandes agglomérations ?

Si nous devons modifier nos modes de fonctionnement pour les adapter à de nouvelles règles, même provisoires, nous souhaiterions le faire sur une base consolidée de connaissances.

Nous savons que l'anticipation est rendue difficile au regard des caractéristiques de la crise que nous traversons. Néanmoins, des informations existent, des travaux de recherche sont initiés ici et là, un travail de collecte peut être fait au niveau national et international.

Nous demandons donc la création, et la coordination, au sein du Ministère de la Culture, d'une cellule de veille, associant personnels du Ministère, professionnels de l'enseignement et de la pratique artistique, représentants d'élus, d'usagers, et personnalités qualifiées, scientifiques notamment, afin de rassembler en un endroit dédié l'ensemble des éléments connus sur la crise que nous traversons et son impact sur nos activités. Cette cellule pourrait ensuite communiquer officiellement au niveau national et en temps réel sur les évolutions de la situation et permettre ainsi à toutes les personnes physiques ou morales en responsabilité d'établissement d'enseignement artistique une prise de décision plus éclairée qu'aujourd'hui.

Vous remerciant pour votre écoute et comptant sur votre célérité au regard de l'urgence et de la gravité de la situation,

Pour les associations signataires,
Le président de Conservatoires de France

Maxime Leschiera



Ministère de la Culture

Le Ministre

Monsieur Maxime LESCHIERA
Président des Conservatoires de France,
Madame Isabelle FERNIER
Secrétaire générale du Syndicat des
personnels de direction des conservatoires,
Monsieur Christophe MORIZOT
Président de la Confédération musicale de France,
Monsieur André PEYRÈGNE
Président de la Fédération française de
l'enseignement artistique,
Madame Muriel MAHÉ
Présidente de la Fédération des usagers du
spectacle vivant enseigné,
Madame Martine MABBOUX
Présidente de la Fédération nationale des
associations de parents d'élèves des conservatoires

Paris, le **22 JUIN 2020**

Nos réf. : INST/2020/A/6631/ACR

Mesdames, Messieurs,

Vous avez attiré mon attention sur l'impact majeur de la crise sanitaire actuelle sur les pratiques artistiques et culturelles de nos concitoyens, notamment les plus jeunes, en pointant en particulier celles qui se déroulent dans le cadre de cours et d'ateliers au sein d'établissements publics.

Je partage pleinement vos inquiétudes et interrogations ainsi que votre souhait de voir s'organiser un espace d'échange et de concertation régulier sur ce sujet majeur de nos politiques culturelles publiques. Les enseignements et les pratiques artistiques constituent en effet un élément central de la vie culturelle des territoires participant du lien social comme du développement d'une culture commune.

Dans l'urgence, nous avons franchi avec vous un premier pas en publiant, le 19 mai dernier, un guide d'aide à la reprise d'activité des conservatoires classés et des lieux d'enseignements artistiques publics afin de pouvoir prendre en compte les exceptions au principe de fermeture actuel et de s'inscrire autant que faire se peut dans une démarche d'anticipation.

.../...

suite page 18

Vous avez répondu très rapidement à nos sollicitations pour la préparation de ce guide et parfois même organisé une consultation de vos adhérents dans un temps record. Je tiens à vous remercier pour cette mobilisation exemplaire et pour toutes vos contributions qui ont été essentielles dans ce travail.

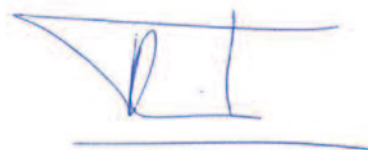
Nous entrons désormais dans une phase cruciale d'organisation de l'après confinement, qui se déroulera nécessairement dans un contexte d'incertitude et de gestion de risque permanent. Nous devons dès à présent gérer la crise dans la durée et c'est avec raison que vous en appelez pour ce faire au collectif et à l'échange.

Aussi ai-je demandé aux services de la direction générale de la création artistique de se rapprocher de vous afin d'organiser des temps de rencontre et de travail qui débiteront la semaine du 22 juin et qui se poursuivront tout l'été, voire au-delà si nécessaire. Les enseignements artistiques publics relevant de la compétence directe des collectivités territoriales, les associations d'élus seront sollicitées pour prendre part à ce travail que nous ne pouvons mener sans elles.

De plus, parce que les pratiques artistiques couvrent l'ensemble des champs de la création et que la structuration des enseignements artistiques en France dépasse largement le cadre public, j'ai souhaité que tous les domaines artistiques soient représentés par leurs têtes de réseaux nationales, notamment la danse, le théâtre, le chant choral et les arts du cirque. J'ai également souhaité que le secteur associatif de l'enseignement artistique soit pleinement associé à ces travaux.

Avec le gouvernement nous pourrons ainsi prendre, au fur et à mesure de l'évolution de la situation, les décisions nécessaires à la reprise et à la poursuite d'activité dans les lieux d'enseignements et de pratiques, sur la base des recommandations collectives que ce groupe de travail formulera.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Franck RIESTER

AIDE À LA REPRISE D'ACTIVITÉ DES CONSERVATOIRES CLASSÉS ET DES LIEUX D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES PUBLICS

Un texte du ministère dans son intégralité, pour vous aider à comprendre les différentes mesures qui vont encadrer la rentrée dans nos conservatoires

Contexte et objet du guide : ce guide rappelle les principales consignes sanitaires qui s'appliquent pour le domaine des enseignements et des pratiques artistiques et formule plusieurs recommandations. Un certain nombre de préconisations sanitaires sont à déployer au sein de ces établissements et relève des obligations de l'employeur avec le respect des gestes barrières et le port d'équipements de protection individuels. Ce guide donne aussi des recommandations par anticipation d'une réouverture en matière de reprise des activités d'enseignements ou de pratiques artistiques et exception applicable dès à présent au titre de l'organisation des examens et concours

Au regard de la loi, les conservatoires classés par l'Etat et les lieux d'enseignements artistiques publics relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales qui doivent assurer la sécurité et la santé de leurs agents et salariés, enseignants et équipes administratives de ces établissements. Aussi, la décision de réouverture de ces lieux et de la reprise des activités qu'ils accueillent leur appartient en propre dans le respect du cadre juridique et des consignes sanitaires édictés par le Gouvernement.

L'Etat, au titre du contrôle pédagogique qu'il exerce sur les conservatoires classés veille à l'égalité de traitement des élèves pour leur participation à divers dispositifs d'enseignements et d'éducation artistique encadrés règlementairement ainsi que pour l'évaluation et la validation de leurs compétences et connaissances tout au long de leur cursus d'enseignement spécialisé.

Au terme de l'article 45 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les conservatoires classés et les lieux d'enseignement artistique publics font partie des structures dont la réouverture aux usagers est autorisée uniquement dans les zones vertes.

Le 1° de l'article 28 prévoit pour les zones orange que ces établissements peuvent accueillir du public pour l'organisation d'épreuves de concours ou d'examens dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1^{er} du décret.

Ce document vise à accompagner les structures dans la mise en œuvre de ces dispositions sous forme de recommandations concrètes et dans la priorité absolue que constitue la santé et la sécurité des agents, des salariés et des publics.

Il reprend les préconisations édictées par les ministères compétents en matière de sécurité et de santé au travail, qui sont les autorités habilitées en matière de recommandations sanitaires. Elles prennent en compte la situation sanitaire à la date de leur édicition, et elles devront être adaptées en cas d'évolution de cette situation.

Ces recommandations peuvent être déclinées pour les autres établissements d'enseignements et de pratiques artistiques publics notamment dans le champ des arts plastiques ainsi que dans les structures privées oeuvrant dans le même secteur d'activité.

DÉROGATIONS AUX MODALITÉS D'ORGANISATION DES EXAMENS ET DE DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

Comme pour l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat, les principes généraux retenus ici sont ceux du contrôle continu et de la mise en place de procédures non présentesielles. Une attention particulière sera apportée au maintien de l'égalité de traitement des candidats et à l'aspect non discriminant des outils et supports éventuellement utilisés.

LES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT

Les schémas nationaux d'orientation pédagogique déclinent les modalités d'évaluation mises en œuvre de façon globale et transversale par l'équipe pédagogique, et formalisées par la tenue d'un dossier de suivi des études de l'élève. La prise en compte de l'évaluation continue est impérative au moment de l'évaluation terminale ; compte tenu des circonstances actuelles, elle pourra donc remplacer le bilan de l'examen terminal (Diplômes de fin d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales, DEM, DEC, DET).

suite page 20





Pour les établissements qui souhaitent néanmoins permettre aux élèves un temps de présentation de leurs travaux, une forme de restitution peut être envisagée uniquement si les consignes sanitaires sont mises en place et les gestes barrières respectés (bionettoyage réguliers des locaux, distanciation physique, gestion des flux de circulation pour éviter tout contact, etc...).

Si la collectivité prend, dans ce cadre, la décision de rouvrir les conservatoires et autres écoles de pratiques artistiques relevant de sa responsabilité, cette restitution peut avoir lieu en présentiel en respectant les règles d'obligation de places assises et d'un mètre entre chaque personne ou groupe de moins de 10 personnes étant venues ensemble.

Elle peut également s'envisager sous forme de vidéo. La composition du jury peut être modifiée, notamment lorsqu'elle nécessite de faire appel à des enseignants extérieurs à l'établissement. La tenue en présentiel des jurys ne pourra se faire que si les consignes sanitaires peuvent être respectées et toujours sous la responsabilité de l'organisateur.

LE DIPLÔME NATIONAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (DNOP)

Comme pour les diplômes d'établissement, le DNOP s'inscrit dans le cadre des préconisations du schéma national d'orientation pédagogique, s'agissant des modalités d'évaluation. L'arrêté DNOP du 23 février 2007 (articles 11 et 13) précise ces modalités, le rôle du dossier de l'élève ainsi que la place de l'évaluation continue. À titre exceptionnel, cette évaluation continue peut remplacer le bilan de l'épreuve terminale.

Si la collectivité décide de rouvrir les conservatoires et autres écoles de pratiques artistiques relevant de sa responsabilité, l'épreuve terminale peut avoir lieu en présentiel en respectant les règles d'obligation de places assises et d'un mètre entre chaque personne ou groupe de moins de 10 personnes étant venues ensemble. Elle peut également s'envisager sous forme de vidéo.

La composition du jury peut être modifiée, notamment lorsqu'elle fait appel à des enseignants extérieurs à l'établissement. La tenue en présentiel des jurys ne pourra se faire que si les consignes sanitaires peuvent être respectées et toujours sous la responsabilité de l'organisateur.

LES EXAMENS INTERNES AUX LIEUX D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Opérée de façon globale et transversale sous la responsabilité du directeur et de l'équipe pédagogique, la prise en compte de l'évaluation continue permettra de prononcer la validation des cursus et l'orientation des élèves.

OPTIONS ARTISTIQUES AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (BAC S2TMD)

Les options artistiques au bac général (toutes disciplines confondues) seront validées cette année sur la base du contrôle continu et, si besoin, le cas échéant, en concertation avec l'établissement d'enseignement artistique associé.

ÉPREUVES D'INTERPRÉTATION CHORÉGRAPHIQUE ET INSTRUMENTALE DU BACCALAURÉAT S2TMD

En lien avec le conservatoire partenaire, la note prise en compte pour la délivrance du diplôme se fera sur la base du contrôle continu effectué au sein du conservatoire classé. •

Retrouvez l'intégralité du texte sur le site de la FNAPEC : www.fnapec.fr

Les options artistiques du baccalauréat général et baccalauréat technologique S2TMD (toutes disciplines confondues) seront validées cette année sur la base du contrôle continu, et si besoin, le cas échéant, en concertation avec l'établissement d'enseignement artistique associé.

Ceci avait été demandé dès le mois d'avril 2020 par la FNAPEC

Le savez-vous ?

Un intermittent du spectacle est en France un artiste ou technicien professionnel qui travaille pour des entreprises du spectacle vivant, du cinéma, et de l'audiovisuel et qui bénéficie, suivant des critères de nombres d'heures travaillées, et après une cotisation supplémentaire appliquée uniquement à cette tranche socio-professionnelle, d'allocations chômage.

CONGRÈS NATIONAL DU HAUTOIS

« Hautbois de mon Cœur »

Cela fait un quart de siècle que le congrès de l'association française du hautbois réunit les musiciens et les artisans spécialistes de cet instrument à vent.

En 2019, c'est la ville d'Auxerre, dans l'Yonne, et son conservatoire à rayonnement départemental qui l'a accueilli. Cheville ouvrière de la manifestation, l'association de parents d'élèves du conservatoire s'exprime.



A QUI SERT UNE APEC ?

Voici l'une des principales questions que toute personne se pose lorsqu'on lui propose d'adhérer à une association de parents d'élèves, et j'aimerais ici apporter quelques éléments de réponse à travers mon vécu lors du Congrès national du hautbois intitulé pour l'occasion « Hautbois de mon Cœur », organisé fin 2019 à Auxerre conjointement par son Conservatoire et par l'Association Française du Hautbois (AFH). Comme ce projet nécessitait pour son organisation d'une ouverture d'un compte bancaire servant à gérer l'avance de trésorerie fournie par l'AFH, cette dernière a fait appel à notre APEC pour en être le gestionnaire, rôle que ne pouvait assumer la mairie qui gère le Conservatoire.

Ce ne fut pas chose facile, et nous avons pu surmonter les obstacles notamment grâce au professionnalisme de notre trésorière Nadine GUYARD, et grâce à tous les bénévoles qui ont répondu présent malgré la période des vacances scolaires. Nous avons ainsi géré les locations des exposants, l'accueil et la billetterie du concert de gala (407 spectateurs), le catering des artistes ainsi que leurs défraiements, et le dîner de gala qui a suivi (100 repas). Et pour ce qui est de la réussite de cet événement exceptionnel je laisse la parole à Vincent LESCORNEZ, professeur de hautbois au CRD d'Auxerre et initiateur de ce grand projet : « Ces trois journées au cours desquelles se sont succédées un concours AFH d'hautboistes de très haut niveaux, des séries de concerts d'artistes de renom tel que David WALTER (Compositeur, Chef d'orchestre et professeur au CNSM de Paris), un concours de créations musicales et deux Master-Class suivies par des jeunes hautboistes, ont été une véritable réussite. En outre l'exposition permanente des grandes enseignes du hautbois, de lutherie dédiée aux anches doubles ainsi qu'une librairie musicale, ont rencontré un vif succès auprès du public. Mais le point d'orgue fut sans conteste la soirée de gala au Théâtre d'Auxerre mettant en scène l'Orchestre d'Harmonie du CRD et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tonnerre, deux ensembles à vents d'excellent niveau qui ont accompagné les deux solistes renommés Alexandre GATTET au hautbois (Super soliste de l'Orchestre de Paris) et Philippe HANON au basson (Soliste à l'Orchestre National de France et professeur à Auxerre). Le tout couronné par un hommage à Django avec le Trio Adrien MARCO et Vincent PAGLIARIN, compositeur et professeur de violon au CRD.

Le public a salué avec enthousiasme et énergie ces performances brillantes et variées, et je remercie vivement l'APEC sans qui tout ceci n'aurait pu avoir lieu. »



Orchestre d'harmonie du conservatoire d'Auxerre

En espérant que ce partage encourage tous ceux qui œuvrent pour que vivent les APEC. •

Didier CARON

Président de l'APEC du CRD d'Auxerre



David Walter

YONBERG, DES HARMONICAS 100% FRANÇAIS ET PERSONNALISABLES

Pure Mountain Sound

Yonberg fait son grand retour sur le marché des instruments de musique avec des harmonicas 100% fabriqués en France. En plus d'un design inédit et personnalisable et d'un système de démontage rapide novateur, la marque offre aux musiciens professionnels et amateurs un son chaud, puissant et très riche en harmoniques caractérisant « la signature sonore Yonberg ».

L'HISTOIRE

L'histoire de Yonberg commence dans les années soixante, sur le plateau de Beuregard au-dessus de Thônes en Haute-Savoie, à 1600 mètres d'altitude, dans les Alpes, face à la chaîne des Aravis et du Mont-Blanc.

Lorsqu'ils gardaient les vaches, Jean-Claude Bibollet et ses frères adoraient jouer de l'harmonica, accompagnés par les cloches des bêtes.

C'est un très heureux souvenir d'enfance qu'il n'a jamais oublié, avec l'espoir secret de pouvoir un jour fabriquer ses propres harmonicas.

Bien des années plus tard, passionné depuis toujours par le design produit et les concepts innovants, il se lance alors et peut enfin réaliser son rêve en créant les harmonicas Yonberg.

LA TECHNOLOGIE

Les harmonicas sont pourvus de porte-lames fabriqués en Haute-Savoie. Ceux-ci sont équipés de lames Gamma®, une nouvelle technologie développée et brevetée par Yonberg.

Ils présentent d'excellentes caractéristiques mécaniques et offrent de hautes performances sonores ainsi qu'une longévité exceptionnelle.

Leur forme inédite est ergonomique. Elle permet une prise en main très naturelle tout en évitant, dans l'obscurité, le risque de prendre l'harmonica dans le mauvais sens.

Le confort au niveau des lèvres est garanti par les faces des capots soigneusement arrondies.

Le Système de Démontage Rapide (SDR) propre à la marque permet de démonter complètement l'instrument. Pour cela, il suffit de dévisser les trois vis à l'aide du mini tournevis fourni avec l'harmonica. Les opérations d'entretien et de réglage sont ainsi grandement facilitées.

Les harmonicas sont personnalisables grâce aux capots, peignes et clips de tonalité disponibles en différentes couleurs. •



Quèsaco, Yonberg ?

Jean-Claude Bibollet, pour baptiser sa firme d'harmonicas, souhaitait « un nom qui évoque le Grand Nord », dont il « aime beaucoup » les « terres d'exception » dans l'industrie (véhicules Volvo, téléphones Nokia, appareils photographiques Hasselblad, audiovisuels Bang & Olufsen, électroménagers Electrolux...). « Un nom qui soit fort, qui se termine par une gutturale », « se prononce bien en anglais ». Yonberg réunissait ces conditions. Berg, en allemand, islandais, norvégien et suédois, signifie montagne. Quant à Yon, « j'ai découvert tardivement que ça voulait dire Jean », avoue Jean-Claude.

HdS



Le capot de l'harmonica se décline en treize couleurs. Seul « l'habillement fait la différence de prix », explique Lauriane Marini, directrice commerciale. Sinon, les Yonberg offrent « tous les mêmes performances musicales ».



Le technicien supérieur Jean-Claude Bibollet, gérant de la SÀRL Yonberg, concepteur et réalisateur de l'harmonica, nourrit « une admiration sans bornes pour la personne qui a inventé le couteau à éplucher ».



Quatre des seize pays représentés pour l'heure dans le modèle Drapeaux nationaux [en photos, de gauche à droite] : la République fédérative du Brésil, l'Irlande, la République italienne et la Jamaïque.



Parmi les douze Artistes agréés aujourd'hui par la firme thônaise figure Richie "Richard Faret", de Passy (Pays du Mont-Blanc), Toulousain d'origine.

LÀ-HAUT, SUR LA MONTAGNE, YA UN HARMONICA

Jean-Claude Bibollet, gamin, en jouait dans l'alpage où il gardait les vaches de ses parents. Depuis, il en a conçu un et le fabrique à présent sous la marque Yonberg. Le premier et seul instrument de ce type Made in France.

Texte paru dans la revue HISTOIRES DE SAVOIE / Mars 2020

Dis, p'pa, c'est loin, le Céleste Empire ? Tais-toi don' et souffle !

L'ancêtre de l'harmonica, mais également de l'accordéon, apparut dans le Pays du Milieu 3.000 ans avant Jésus-Christ ; les Chinois de l'époque le baptisèrent sheng. Jean-Claude Bibollet, Thônain de naissance, marié, trois enfants, n'a jamais inscrit ses pas sur les traces du marchand vénitien Marco Polo pour s'en aller outre-Grande Muraille découvrir l'instrument à bouche.

Celui qui a fondé fin 2014 à Thônes Yonberg, la première manufacture française d'harmonicas, la seule à exister aujourd'hui dans l'Hexagone, s'est familiarisé avec le descendant du sheng alors qu'encore « gamin », « tous les étés », il surveillait « les bêtes » à l'alpage – et « quand on disait qu'on gardait les vaches en champ, il fallait les garder parce qu'elles ont une tendance fâcheuse à vouloir aller là où l'herbe est fraîche ». Le troupeau de ses paysans de parents transhumait dès les beaux jours au plateau de Beaugard, qui s'étend à quelque 1.600 mètres d'altitude à l'aplomb d'un hameau thônain, Glapigny, berceau de la famille (≈ 860 m). Les moments de répit que laissaient aux sept garçons et quatre filles Bibollet les heures consacrées à « circonscrire les laitières à reblochon à une « époque » où « on n'avait pas les clôtures électriques », ces moments rares, Jean-Claude et ses six frères les vouaient à tâter « de l'harmonica ». Sans « aucune notion de solfège ». Juste « d'oreille, comme [lui-même] joue toujours, d'ailleurs ». Ainsi, à Beaugard, s'est-il épris de « passion pour cet instrument magique ». Un coup de cœur qui ne le quittera plus. À l'image de l'adoration que le futur romancier Marcel Pagnol, écolier, ressentit pour « le Garlaban couronné de chèvres, au temps des derniers chevriers » (in La Gloire de mon père, 1957)(*).

« MOTEUR » ET « VOITURE »

« J'ai 27 ans. Dans ma tête ». L'état civil lui en attribue 70. Facétieux, Jean-Claude Bibollet. Humble aussi, éprouvant « une admiration sans bornes pour la personne qui a inventé le couteau à éplucher », une idée « formidable », génitrice d'« un instrument très simple ». L'ustensile, surnommé Le trésor de la ménagère, germa au crépuscule de la décennie 1920 dans le cerveau de l'Auvergnat Victor Pouzet, un fabricant

de sabres et baïonnettes installé à Thiers qui le commercialisera sous la marque L'Économe. Si modeste, le gérant de la société à responsabilité limitée Yonberg, qu'il réfute le qualificatif « Géo Trouvetou », attribué par ses amis, parce qu'« on n'invente plus de nos jours : on perfectionne ». Lui, émoulu bachelier du collège-lycée Saint-Joseph de Thônes, ensuite de l'IUT d'Annecy-le-Vieux nanti d'un brevet de technicien supérieur « Bâtiment », œuvrera à contre-diplôme, préférant améliorer pendant une trentaine d'années spatules, bâtons, raquettes, casques, frontales, piolets... Ses clients : des firmes d'équipements sportifs. De la sorte, il réussira à « concilier [son] métier » –ingénieur de recherche produit produit– et son autre « passion » : les cimes, qu'il sillonne comme accompagnateur en moyenne montagne et moniteur de ski nordique. Obligations professionnelles imposent : « un grand trou » dans son amour pour l'« instrument magique » se creusera. « Depuis l'âge de 20 ans, se souvient Jean-Claude Bibollet, je ne pense pas [en] avoir rejoué, sauf accidentellement ». Quand un instrument passait à sa portée, il poussait « trois notes dedans ». Il ne l'embouchera à nouveau, pour de bon, qu'une fois quinquagénaire. Le voici dès lors résolu à « terminer [sa] carrière par cet harmonica avec lequel », jeune pâtre, il égayait ses instants libres sur le plateau de Beaugard. D'abord, à son domicile de Thônes, est « étudié ce qui existait », principalement chinois et allemand, afin « de se placer un petit peu différemment ». Premiers brevets déposés courant 2010. Prototypes confectionnés. Où chacun des inventeurs-perfectionneurs s'aperçoit qu'« entre [...] travailler » un profil « à l'écran et puis l'avoir dans la main, c'est tout à fait autre chose ». Un Yonberg prêt à la vente sort d'atelier durant l'année 2015. « Quand le produit est posé sur la table, ma mission est terminée, s'efface Jean-Claude. J'aime tout ce qui touche au technique. Le reste, après, ça ne m'intéresse plus. Je ne suis pas un commercial pour deux sous. Heureusement, je suis bien secondé... ». Dans les bureaux qu'occupe à présent la SARL aux Perrasses, une zone d'activité thônaine située sur la route d'Annecy, le regard du gérant se porte vers l'Annecienne Lauriane Marini, quadrilingue – anglais, allemand, espagnol, italien – et titulaire d'un master marketing ; le rôle de directrice commerciale lui incombe. Pour « revendiquer ce Made in France », « apprécié », il manquait à



Samedi 19 octobre 2019, prélude à la balade La Nuit des temps dans le village d'Intrad (Région autonome Vallée d'Aoste [lire HistoireS de Savoie numéro 4, de septembre 2019]).

Amateur de Yonberg, Daniel Duffoug-Favre, de Saint-Gervais-les-Bains, en accompagnait ce soir-là le duo d'accordéonistes valdôtains Marco & Simon Band, formé de Marco Chenal, de Sarre [en photo, de face], et Simon Tazzara, d'Aymavilles.



Le montage et l'accordage de chaque instrument requièrent cinquante minutes. Un Yonberg se distingue de ses concurrents par la simplicité d'assemblage : trois vis suffisent à fixer entre elles les soixante-deux pièces qui le composent.

Yonberg de trouver dans l'Hexagone un fabricant de porte-lames, « le cœur » de l'instrument, en acier. L'entreprise s'approvisionnait chez l'Allemand Christian August Seydel Söhne, de Klingenthal (Land de Saxe), un manufacturier d'harmonicas fondé en 1847. Le millésime 2019 aura vu la société de Thônes le remplacer par le découpeur et injecteur CÉRODE, de Cluses (Vallée de l'Arve), créé en 1986 et qui lui fournit désormais tant la métallurgie des lames et du « cœur » que la plasturgie des capots. « Jusqu'à présent, on fabriquait une voiture dont on achetait le moteur, image Jean-Claude Bibollet, tandis que maintenant on fabrique le moteur et la voiture ». Le marché planétaire de l'harmonica dépasse les 10 millions d'exemplaires annuels. Le Chinois Swan Analytical Instruments, de Pékin, en reste le leader (environ 3 M et demi). En Europe s'impose l'Allemand Hohner Musikinstrumente (≈ 1 M), de Trossingen, une bourgade du Land de Bade-Wurtemberg jumelée à Cluses. La « voiture » Yonberg, pour

sa part, roule entre 2.000 et 2.500 harmonicas ; elle aspire à la vitesse d'« au moins » 4.000 ou 5.000. Les États-Unis d'Amérique se révèlent les plus gros acheteurs au monde. Jean-Claude en compte dans son carnet de commandes aux côtés d'Australiens, Autrichiens, Belges, Britanniques, Canadiens, Colombiens, Croates, Français, Iraniens, Italiens, Néerlandais, Suisses. L'Inde les a rejoints, « marché naissant », « très porteur ». Dernière nation en date : la Corée du Sud. •

HdS

(*) Dans *Le Château de ma mère* (1957), suite de *La Gloire de mon père*, Marcel Pagnol, évoquant la disparition de son frère Paul, chevrier-fromager « dans les collines de l'Étoile » au nord de Marseille, mort « à trente ans, dans une clinique » belge, note : « Sur la table de nuit, il y avait son harmonica ».

L'équipe

- Jean-Claude Bibollet, Dirigeant et Responsable R&D
- Daniel Charvat, Michel Forest, Laurent Letouzé, et Gilles Roth, Collaborateurs Techniques
- Lauriane Marini, Responsable Marketing, Communication et Développement Commercial

Site internet : www.yonberg-harmonica.com

Facebook : Yonbergmusic

Instagram : Yonberg harmonica

YONBERG HARMONICA

3, allée des Vernaies

Les Périades

74230 Thônes

04 56 20 48 10

L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

Une formation nationale au métier de musicien d'orchestre

L'Orchestre Français des Jeunes a été créé en 1982 par le Ministère de la Culture afin de former les jeunes musiciens au métier de musicien d'orchestre.

L'OFJ offre ainsi chaque année à une centaine d'étudiants recrutés sur audition dans toute la France la possibilité de travailler dans des conditions professionnelles sous la direction d'un chef de renommée internationale et de jouer dans les plus belles salles et les plus grands festivals en France et en Europe. Après Dennis Russell Davies et David Zinman, c'est actuellement Fabien Gabel, directeur musical de l'Orchestre symphonique et invité des plus grands orchestres dans le monde, qui dirige l'OFJ.

Depuis 2019, une formation à l'interprétation du répertoire de la période classique (1750-1830) sur instruments modernes est également proposée aux membres de l'orchestre symphonique. Cet orchestre « classique », qui remplace l'OFJ baroque, a pour directeur musical Julien Chauvin.



© Sylvain Pelly

UNE MISSION QUI S'ÉLARGIT

Depuis sa création, l'OFJ a élargi sa mission pour s'adapter aux évolutions du métier de musicien d'orchestre, mais aussi au métier de musicien au sens le plus large, afin de donner aux étudiants des compétences qui favoriseront leur insertion professionnelle.

L'OFJ a notamment mis en place une formation à la médiation destinée à aider les jeunes musiciens à rencontrer les publics les plus divers, en particulier ceux qui n'ont pas accès à la musique classique. Dans ce cadre, l'OFJ donne des concerts dans des lieux tels que les maisons de retraite, les hôpitaux, les centres de soins palliatifs, les prisons... Avec son installation en résidence dans les Hauts-de-France en 2017, l'OFJ a aussi multiplié les concerts de musique de chambre et développé de nouvelles activités.

Les relations que l'OFJ entretient avec ses homologues européens permettent enfin aux musiciens de participer à des projets d'autres orchestres de jeunes, mais aussi d'accueillir des musiciens d'autres orchestres nationaux de jeunes.

Depuis quelques années, l'OFJ s'efforce de réduire son impact environnemental. La charte éco-responsable adoptée en juin 2020 vient formaliser cet engagement. L'orchestre sensibilise ainsi les jeunes musicien.ne.s aux enjeux climatiques dont la prise en compte est croissante dans la dimension citoyenne de leur futur métier.



© Ugo Ponte

DES PROJETS DE TRÈS HAUT NIVEAU

Les sessions 2020 permettent comme chaque année d'aborder des grandes œuvres du répertoire symphonique : 3^e symphonie de Brahms, Danse de sept voiles extraite de l'opéra Salomé de Richard Strauss, Tragédie de Salomé du compositeur français Florent Schmitt dont on célèbre les 150 ans de la naissance, concerto pour violoncelle de Schumann avec Bruno Philippe. Au programme 2020 figure par ailleurs une commande à une jeune compositrice franco-singapourienne, Diana Soh, autour du personnage de Salomé.

Les sessions de travail sont suivies d'une tournée qui donne la possibilité aux jeunes musiciens de se produire devant de multiples publics. Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19, les concerts que l'OFJ devait donner aux festivals de la Chaise-Dieu et Ravel à Saint-Jean-de-Luz ont été annulés. Il joue en revanche à Lille en été, et au Théâtre Impérial de Compiègne et la Philharmonie de Paris en hiver.

En 2021, l'OFJ accueillera son nouveau Directeur musical Michael Schönwandt, actuellement à la tête de l'Orchestre de Montpellier-Occitanie.

AUDITIONS 2021

Les auditions pour les sessions 2021 auront lieu en deux tours de janvier à mars prochain. La participation à ces auditions est en soi un premier élément de formation : présentation de traits d'orchestres, confrontation avec des candidats de tout le pays, audition devant un jury national...

Le concours est ouvert à tous les jeunes musiciens français, ou étudiant en France, âgés de 16 à 25 ans qui doivent avoir un niveau DEM. Le 1^{er} tour se déroule dans une dizaine de villes en France ; le second tour a lieu à Paris.

Afin de rendre ce concours accessible à tous, l'OFJ rembourse les trajets vers les lieux d'audition. Les frais de participation aux deux sessions (un mois en été, et une semaine en décembre) sont de seulement 100€.

Les inscriptions aux auditions 2021 seront ouvertes à partir de novembre.



orchestre
français
des jeunes

L'Orchestre Français des Jeunes est subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il reçoit le

soutien de Mécénat Musical Société Générale. Il est membre de la Fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes (EFNYO) et de l'Association Française des Orchestres (AFO). Depuis 2017, l'Orchestre Français des Jeunes est en résidence en Région Hauts-de-France.

PROQUARTET

Des formations complètes et variées

Depuis 1987, l'accompagnement du parcours de jeunes ensembles constitue le fondement de ProQuartet.

Le programme s'adresse à des ensembles constitués venant du monde entier, attestant ainsi du rayonnement international de l'association. Dans une volonté de favoriser l'insertion professionnelle, des concerts, résidences, actions de sensibilisation et échanges internationaux peuvent être proposés aux ensembles inscrits aux formations.

Parallèlement à son programme de formation pour les musiciens professionnels, ProQuartet-CEMC propose des activités de musique de chambre à destination des musiciens amateurs de tous niveaux et pratiquant aussi bien des cordes que des vents ou le piano. Ces activités permettent aux musiciens de suivre les enseignements de professionnels chambristes. Elles se déclinent sous la forme de stages, de week-ends ou encore de cours personnalisés.

Par décision de France Compétences, les formations ProQuartet pour professionnels et amateurs ont été enregistrées aux Répertoires nationaux (Répertoire Spécifique). Elles sont désormais certifiantes et éligibles au CPF (Compte personnel de formation).

La certification « Interprétation en musique de chambre » permet à des artistes appelés à jouer ensemble, d'approfondir leur connaissance de

l'interprétation spécifique à chaque compositeur et à chaque répertoire dans un esprit d'harmonie à la fois musicale et humaine au sein de l'ensemble. Cette certification développe la qualité de l'interprétation par ce jeu musical d'ensemble et par cette capacité à pouvoir être en interaction les uns avec les autres dans un ressenti partagé.

La certification est accessible aux musiciens professionnels, en début de carrière, titulaires d'un prix de concours international et/ou prix de Conservatoires supérieurs et régionaux, nationaux et internationaux, ou justifiant d'une carrière de trois années.

Elle est également accessible aux musiciens amateurs, titulaires d'un diplôme de 3^e cycle de conservatoire en pratique instrumentale et/ou musique de chambre ou justifiant d'un niveau équivalent (Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter) Les artistes qu'ils soient professionnels ou amateurs devront être déjà en formation constituée et, pour les musiciens « isolés », sous réserve de constituer un groupe. •

Plus d'informations sur www.proquartet.fr, section certification ou par mail : formation@proquartet.fr, helene.letouze@proquartet.fr
Retrouvez toutes nos formations sur www.proquartet.fr.

Formations professionnelles

Masterclasses avec des grands maîtres à Paris et en région

Production & diffusion de concerts

Rencontres musicales en Seine-et-Marne, Nuit du Quatuor®...

Création

Commande et création d'œuvres contemporaines

Actions culturelles & Pratiques amateurs

Stages, scènes amateurs, mise en relation des musiciens en ligne, sensibilisation en milieu scolaire, carcéral et médical

proquartet.fr

ProQuartet
Centre européen
de musique de chambre
Paris

LA SPEDIDAM, L'ALLIÉE D'UNE VIE D'ARTISTE

Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes

La SPEDIDAM, fondée en 1959, est un organisme de gestion collective des droits de Propriété Intellectuelle des artistes-interprètes qui met tout en œuvre pour garantir aux artistes de toutes catégories la part des droits à rémunération qu'ils doivent percevoir.

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes dont plus de 38 000 sont ses membres associés.

PARTENAIRE IMPORTANT DU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

En conformité avec la loi de 1985, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artistique et culturelle, ainsi qu'à la formation d'artistes. Dans le cadre de son action culturelle, elle a participé, en 2019, au financement de 40 000 manifestations contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes-interprètes.

À travers son appui financier et des actions comme le dispositif « Génération SPEDIDAM » et le développement des festivals labellisés « Réseau SPEDIDAM », la SPEDIDAM montre la confiance qu'elle a dans le potentiel musical du pays et participe au soutien comme au développement des carrières artistiques.

SOUTENIR LES ARTISTES-INTERPRÈTES

Face à la crise sanitaire, la SPEDIDAM est restée plus que jamais mobilisée dans la poursuite de ses missions au service des artistes-interprètes.

Membre du conseil d'administration du Centre National de la Musique (CNM), elle a décidé d'abonder à hauteur de 500 000 € le fonds de secours de celui-ci à destination des TPE/PME de la musique.



La SPEDIDAM a mis en place un fonds d'urgence à destination des artistes dont les revenus se trouvent gravement affectés par la crise sanitaire ainsi qu'une aide spécifique en cas d'annulation des manifestations.

Le remboursement des acomptes versés pour des aides attribuées à des manifestations annulées ou reportées n'a pas été réclamé et la SPEDIDAM a anticipé les paiements pour que les soldes des aides précédemment attribuées soient réglés dans des délais réduits.

Entre mars et juin 2020, la SPEDIDAM a versé plus de 3,3 millions d'euros d'aides à la rémunération d'artistes dans le cadre de son action artistique.

La SPEDIDAM, gérée par des artistes, au service des artistes a fait évoluer son action artistique pour l'adapter à ce contexte particulier qui a affecté durement l'ensemble du secteur artistique et elle continuera d'œuvrer en faveur des droits des artistes-interprètes, qui sont au cœur du modèle français de diversité et de richesse culturelles.

ŒUVRER POUR UN SYSTÈME DE REDISTRIBUTION ÉQUITABLE

La SPEDIDAM entend accompagner au mieux les artistes au travers de la crise et garantir une rémunération juste et appropriée sur internet à ces acteurs essentiels de la création et de la diffusion artistique sans lesquels aucune œuvre ne prendrait vie.

Elle poursuit ses actions de défense des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes sur internet et milite en faveur d'un système de partage équitable de la valeur à travers la mise en place d'une garantie de rémunération s'agissant de la mise à la disposition du public à la demande des phonogrammes et des vidéogrammes (correspondant à la diffusion en flux – streaming – et au téléchargement). Elle tient à rappeler que l'immense majorité des artistes-interprètes ne perçoit pas de rémunération en contrepartie de l'exploitation des enregistrements auxquels ils ont participé, même lorsque ceux-ci font l'objet de millions de diffusions, d'écoutes et de téléchargements.

Aussi, la SPEDIDAM invite-t-elle le législateur français à agir pour corriger cette situation inique en prévoyant un droit à rémunération des artistes-interprètes perçu directement par les organismes de gestion collective d'artistes auprès des services de streaming et de téléchargement. •

www.spedidam.fr
16 rue Amelie – 75007 Paris
communication@spedidam.fr - +33 (0)1 44 18 58 58

MM
 CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD
 à VERTUS - FRANCE

Venez découvrir nos cuvées !

52, Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - France
 Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05
 www.champagne-michel-mailliard.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération

La SPEDIDAM met tout en œuvre pour garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories la part des droits à rémunération qu'ils doivent percevoir dans le domaine sonore comme dans le domaine audiovisuel.

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes dont plus de 38 000 sont ses associés.

En conformité avec la loi de 1985, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

En 2019, la SPEDIDAM a participé au financement de 40 000 manifestations (festivals, concerts, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes qui font la richesse et la diversité culturelle en France.

16 rue Amélie - 75007 PARIS
+33 (0)1 44 18 58 58
communication@spedidam.fr

WWW.SPEDIDAM.FR



Didier Jeunesse ou La musique en partage :

une porte ouverte sur l'imaginaire

Le livre-disque permet une expérience forte pour un enfant : qu'il s'agisse d'une œuvre musicale emblématique ou d'un conte contemporain habillé de musiques, l'enfant se laisse porter par l'histoire, par la voix, par la musique, par les illustrations. Il est stimulé, acquiert du langage, s'ouvre au monde, découvre des émotions et développe sa créativité.

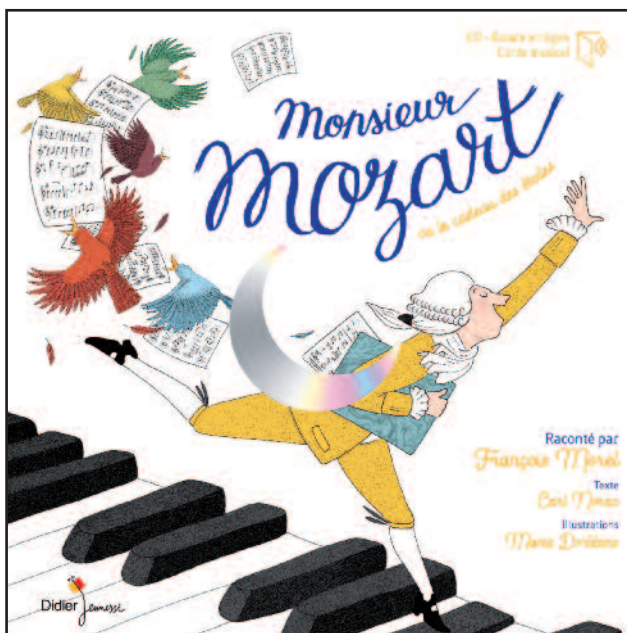
LES MULTIPLES VERTUS DU LIVRE-DISQUE :

Pensé et conçu par des artistes, il se prête à de multiples écoutes et lectures, à tout âge, et permet de :

- Associer le plaisir des yeux au plaisir des oreilles, faire découvrir les plus belles œuvres du répertoire classique, jazz ou musique du monde sur des images réalisées par les plus grands illustrateurs d'aujourd'hui ;
- Provoquer des moments d'échange entre professeurs et enfants, des moments de complicité entre parents et enfants, en dansant, jouant, chantant ou en partageant l'écoute et l'émerveillement ;
- Développer l'autonomie : le tout-petit peut apprendre à se servir d'un lecteur-CD, le CD ayant l'avantage de circonscrire l'écoute au livre-disque choisi et de ne pas nécessiter la surveillance parentale. Il peut alors choisir ses livres-disques préférés, s'installer confortablement et commencer sa lecture et son écoute ;
- À l'abri des écrans, créer des temps calmes propices à la concentration ;
- Donner le goût du livre, de la lecture, faire voyager comme au spectacle ;
- Aider les enfants qui rencontrent des difficultés à lire (dyslexiques, notamment) ;
- Donner accès à la culture musicale à tous les enfants.

ET POUR ÉCOUTER ?

Didier Jeunesse autorise l'écoute en classe de ses livres-disques. Vous pouvez écouter les disques depuis une chaîne hi-fi, un autoradio, un ordinateur, un lecteur DVD et même une console de jeux. Il est possible de transférer les pistes sur votre appareil d'écoute nomade (téléphone, lecteurs MP3...) à partir d'un ordinateur. Retrouvez également les contenus musicaux Didier Jeunesse sur votre plateforme de streaming habituelle. •



AU-DELÀ DE L'ÉCOUTE DES LIVRES-DISQUES, QUELLES PISTES POURRIONS-NOUS EXPLORER POUR ALLER PLUS LOIN AVEC LES ENFANTS ?

Selon Xavier Margueritat, les trois principaux supports dont nous disposons sont : le texte, les illustrations et la musique.

JOUER AVEC LA MUSIQUE

Les livres-disques peuvent être une porte ouverte à la découverte de l'univers musical d'un grand compositeur. La plupart des extraits sont choisis dans le répertoire plutôt connu du compositeur. Ils proposent un panel diversifié des instruments avec lesquels ils ont pu composer, il est donc facile de partir de ce catalogue pour explorer plus en détail chaque piste et jouer avec.

Quelles sont les types de registres vocaux ? De quel instrument s'agit-il ? Qu'est-ce qu'un orchestre, quels instruments le composent ? La boîte de pandore est ouverte, car l'univers de l'orchestre est infini.

JOUER AVEC LES ILLUSTRATIONS

Observez de près les dessins, et imaginez proposer un atelier dessin avec, par exemple, cette consigne : choisir une scène décrite et la dessiner. Diffuser une pièce pendant le temps de cet atelier et s'interroger par la suite : « est-ce que l'accompagnement sonore vous a inspiré ? »

JOUER AVEC LE TEXTE

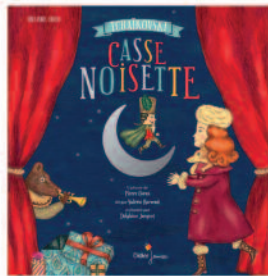
Un atelier théâtre pourrait reprendre une scène, précédé d'un atelier écriture : imaginer les situations et les dialogues, et les musiques qui pourraient l'accompagner.

Au-delà de ces aspects immédiats, cet album peut permettre des discussions très profondes avec les enfants :

- Comment la musique peut m'accompagner dans ma vie de tous les jours ?
- D'où peut venir l'inspiration ?

Mais n'oublions pas l'essentiel : prenons le temps de l'écouter, d'en savourer chaque parole, chaque note et chaque dessin. •

DES CONTES INSPIRÉS DES BALLETS



LES LIVRES-DISQUES Didier Jeunesse

Les Plus Beaux Airs de Ballets

Les plus grands chefs-d'œuvre du ballet
du Lac des cygnes à Casse-Noisette.

POUR DÉCOUVRIR LES COMPOSITEURS



Ill. : Sébastien Mourrain, Mister Gershwin © Didier Jeunesse, 2015.

POUR DÉCOUVRIR LA MUSIQUE CLASSIQUE AUTREMENT



Ill. : Élodie Nouhen, Les plus belles berceuses classiques © Didier Jeunesse, 2013.

POUR DÉCOUVRIR LES MUSIQUES DU MONDE

20 titres dans la collection Comptines du monde !



Les Plus Beaux Ballets

Olivier Desvoux
26,5 x 26,5 cm / 36 p. / 38 min / 24,90 €
À paraître le 7 octobre

CD inclus dans le livre et écoute
en ligne sur les principales
plateformes de streaming

Retrouvez tous les livres-disques Didier Jeunesse
sur le site internet : www.didier-jeunesse.fr

Tous nos livres-disques sur www.didier-jeunesse.com

STAGES ET FORMATION AUPRÈS DU QUATUOR DEBUSSY

Lauréat du concours de Musiques d'ensemble en 1992, le quatuor DEBUSSY soutient toujours le concours et offre chaque année un stage de formation à un jeune quatuor, lauréat du concours de l'année.

LE CYCLE SPÉCIALISÉ DU QUATUOR À CORDES

Depuis 10 ans au Conservatoire de Lyon, le Quatuor Debussy accompagne les musiciens ayant déjà acquis une solide expérience en musique de chambre et qui souhaiteraient approfondir leurs compétences en vue d'une pratique professionnelle. La formation (5 sessions d'un jour par an) s'appuie sur la pratique musicale mais tend également à former ses élèves à toutes les facettes du métier de musicien d'aujourd'hui : la diffusion de concerts, la médiation, la création et l'ingénierie de projet, la gestion administrative et financière, la communication...

Les quatuors peuvent s'inscrire du 01/09 au 18/10 en ligne (www.conservatoire-lyon.fr) pour candidater au cycle spécialisé : une audition se déroulera à Lyon le mardi 3 novembre 2020.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Chaque été depuis 1999, en plein cœur de l'Ardèche, le Quatuor Debussy propose à tous ceux qui désirent s'initier ou se perfectionner dans la pratique du quatuor à cordes, et plus généralement de la musique de chambre, de suivre son enseignement durant près de 10 jours à l'occasion d'une Académie ouverte à tous à partir du cycle II, sans limite d'âge. Organisée en parallèle du Festival Cordes en ballade, le séjour est ponctué de cours, masterclass, concerts, rencontres avec les artistes invités, activités culturelles et de loisirs... L'Académie ouvrira ses portes du 9 au 18 juillet 2021.

(Inscriptions sur www.cordesenballade.com) ! •



© Quatuor Debussy

L'institut technologique européen des métiers de la musique au Mans est l'école de référence formant les techniciennes et les techniciens au service de la musique : accord, réparation et facture instrumentale des pianos, des instruments à vent, des guitares et des accordéons. De plus, l'ITEMM propose des formations aux métiers du commerce des instruments et de la régie son et du spectacle. Ces parcours se déclinent du CAP au BMA (BAC+2).

Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique

Une complicité avec les conservatoires. Soucieux de renforcer les relations entre les artistes et les techniciens de la facture instrumentale, l'ITEMM développe une offre de stages variés autour de la maintenance des instruments. Ces stages se déroulent sur le site de l'ITEMM ou se construisent sur demande et sur mesure selon les besoins spécifiques des musicien.n.es et des enseignant.e.s. Notre service de formation continue est à votre disposition.

Pôle d'innovation Labellisé pôle d'innovation pour l'artisanat des métiers de la musique par le ministère du commerce et de l'artisanat, l'ITEMM contribue à la croissance du secteur économique de la facture instrumentale en encourageant le développement de solutions nouvelles pour répondre aux mutations économiques, sociologiques, sanitaires françaises et mondiales.

Ainsi le Pôle d'innovation, face à la crise provoquée par le Coronavirus, a développé, en partenariat avec la CSFI, le projet PIC - Protocole pour Instruments contre la Covid 19 - qui vise à favoriser la reprise des activités professionnelles musicales - en magasin, en groupe, en mode répétition ou en condition scénique avec du public - par la recherche et la mise en place de guides de bonnes pratiques (gestes barrières, guide

de désinfection des instruments...) et d'outils innovants (PIC-OPERA : Outil Probabiliste pour l'Évaluation du Risque par Aérosols).

En savoir plus : itemm.fr

L'Itemm en quelques chiffres : • 90% de réussite aux examens en 2019 • 70% de nos élèves ont intégré le marché du travail à l'issue de leur formation • 16 diplômes et titres professionnels • 4000 m² de locaux entièrement équipés d'ateliers et studios • 200 élèves • 50 stages de formation tout au long de l'année • 340 partenaires professionnels et institutionnels

Quelques dates à venir : • 4 septembre et 10 novembre 2020 : stage de désinfection non destructive des instruments de musique - Covid19 • 15 et 16 octobre 2020 / 5 et 6 juillet 2021 : JFIS Matériaux et procédés • 27 au 30 octobre 2020 / 15 au 18 juin 2021 : Initiation aux techniques de sonorisation - Niveau 1 • 9 et 10 décembre 2020 : gestion d'un parc instrumental • 17 et 18 décembre 2020 : Maintenance courante des trompettes, trombones et cors d'harmonie •

Itemm - 71 avenue Olivier Messiaen 72000 Le Mans +33 2 43 39 39 00 / renseignements@itemm.fr / www.itemm.fr



Itemm
Institut technologique européen
des métiers de la musique

WWW.ITEMM.FR

f i s t y

FAITES DE VOTRE PASSION UN MÉTIER

TRAVAILLER DANS LA MUSIQUE

Devenez réparateur, régisseur du son ou vendeur d'instruments de musique

Centre de formation d'apprentis au Mans à recrutement national
Centre de formation professionnelle continue
Pôle d'innovation des métiers de la musique

71 avenue Olivier Messiaen 72000 Le Mans / +33 2 43 39 39 00 / contact@itemm.fr
association loi 1901 / siret 38013376800025 / APE 8532Z / DE52720035472

NOMADPLAY

Un outil innovant pour la pratique musicale

NomadPlay est une solution inédite de musique et de partitions interactives qui vous permet d'effacer n'importe quel instrument ou voix sur un support enregistré, pour répéter en immersion aux côtés d'artistes et ensembles réputés. L'allié idéal de tous les musiciens pour prolonger la pratique collective entre les cours ou simplement se faire plaisir en jouant avec des virtuoses !

Lancée en 2020, la plateforme NomadPlay a été co-créée par Clothilde Chalot (PDG), spécialiste en management culturel, et Hannelore Guittet (Directrice des contenus), violoniste et ingénieure du son formée au Conservatoire National Supérieur de Paris.

FACILE D'UTILISATION

NomadPlay repose sur un algorithme de séparation des sons qui permet d'isoler n'importe quelle piste – instrumentale ou vocale – d'un enregistrement. En pratique, il suffit simplement de :

1. Choisir un titre et ses interprètes
2. Sélectionner l'instrument que vous souhaitez remplacer
3. Prendre place pour répéter au milieu des artistes !

POUR TOUS

Pour répondre aux attentes de chaque musicien, NomadPlay propose des œuvres adaptées à tous les niveaux, de débutant à confirmé. Un large choix de plus de 20 instruments est proposé, en accord avec la variété des pupitres d'un orchestre.

De nombreuses fonctionnalités sont également développées pour ajuster l'outil à la pratique de chaque musicien. Il est ainsi possible de ralentir ou accélérer le tempo, répéter un passage en boucle, annoter la partition, s'enregistrer...

L'offre de NomadPlay s'adapte également aux exigences pédagogiques, avec des titres issus des programmes des conservatoires et écoles de musique françaises et étrangères. Pour constituer ce catalogue spécifique, NomadPlay a notamment noué plusieurs partenariats avec des éditeurs de référence dont les éditions Henry Lemoine, Gérard Billaudot, Pierre Lafitan, Outre Mesure, Productions d'Oz...



Renaud Capuçon jouant avec NomadPlay ©Nothorma



UN ENCOURAGEMENT POUR LA PRATIQUE MUSICALE

En proposant une approche interactive et ludique, NomadPlay encourage les musiciens à continuer de pratiquer leur instrument chez eux. Comme le souligne Renaud Capuçon, la plateforme permet en effet de « jouer, apprendre une œuvre, acquérir des réflexes plus rapides en écoutant les autres parties et aussi se faire plaisir ! ».

Le violoniste, qui a découvert l'application lors du Festival de Pâques d'Aix-en-Provence en 2019, est convaincu de l'apport pédagogique de NomadPlay pour l'éducation musicale : « C'est un merveilleux moyen pour apprendre en se faisant plaisir. C'est réussir l'exploit de jouer avec un orchestre symphonique sa propre partie, tout en étant seul dans sa chambre ». Un outil qu'il utilise lui-même pour préparer ses concerts.

NomadPlay permet également de découvrir le patrimoine musical grâce à une écoute interactive, mais aussi de développer son oreille harmonique et son sens de l'écoute de l'autre. L'apprentissage d'une œuvre devient alors plus ludique et moins solitaire, la mise en place de répétition à plusieurs est plus rapide.

UN CATALOGUE DE QUALITÉ

Le catalogue de NomadPlay s'appuie sur déjà plus de 150 artistes et ensembles reconnus parmi lesquels Renaud Capuçon, l'Orchestre national d'Île-de-France, l'Orchestre de chambre de Paris, les Talens Lyriques, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, Emmanuel Ceysson, Romain Leleu, Vanessa Wagner, Célimène Daudet, Julien Hervé...

À la rentrée 2020, plus de 1000 titres pour des formations allant du duo à l'orchestre sont déjà disponibles. Le catalogue propose ainsi des œuvres du répertoire médiéval à la musique contemporaine, en passant par le jazz, le chant choral, les musiques traditionnelles mais aussi des pièces pédagogiques pour les débutants. •

NomadPlay est disponible sur tous les supports : smartphone, tablette (Android et iOS), PC et Mac.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nomadplay.fr

UN CONSERVATOIRE À L'ÉPREUVE DE LA COVID-19

Dans nos régions, voici l'exemple d'un conservatoire à rayonnement départemental dont les professeurs se sont tout particulièrement investis pendant la période de confinement et au moment du déconfinement

Le conservatoire de Brive, est situé à l'ouest de la Corrèze, au cœur historique de la ville de Brive-la-Gaillarde, 48000 habitants, deuxième ville la plus peuplée de l'ex-Limousin, épice de l'agglomération de 107000 habitants répartis sur 38 communes.

Depuis plusieurs années, le conservatoire de Brive a mis en place des outils numériques, à la fois pour le fonctionnement des équipes, mais aussi à destination de l'apprentissage des élèves et pour la communication vers le public. Pour ce faire, ont été développés la formation en interne pour compléter la formation externe ce qui a permis une appropriation des outils de communication et de réalisation sonore et vidéo, et par là-même, une appropriation de nouveaux modes de médiation pédagogique. Lors de l'annonce de la fermeture des établissements le 15 mars, l'adaptation pédagogique a été favorisée par des personnes ressources déjà formées à ces outils qui en ont relayé les modes d'utilisation à l'équipe pédagogique, une dynamique collective déjà bien installée a aussi fait que la quasi totalité des professeurs ont pu rapidement communiquer entre eux de manière rapide et dynamique, afin de poursuivre le travail collectif et communiquer avec leurs élèves pour rétablir le lien pédagogique.

Un autre pan du fonctionnement a été la diffusion presque quotidienne de productions réalisées par les professeurs, individuellement ou collectivement, ainsi que les élèves. C'est ainsi que, en quelques jours, le rythme de diffusion était de deux productions quotidiennes, l'une mettant en valeur les élèves, l'autre, un ou des professeur(s). Ces diffusions ont été un moteur de cohésion, générant plusieurs centaines à plusieurs milliers de vues à chaque fois, et générant l'émulation et la stimulation des élèves et des familles. En quelques jours et pour plusieurs semaines, le conservatoire est devenu un producteur de contenu pour les différents publics.

Aujourd'hui la situation d'interrogation sur l'avenir de la pratique collective, de la formation musicale, des chœurs, et différentes disciplines impactées par les précautions sanitaires amène à une réflexion pour installer de nouvelles pratiques pédagogiques plus résilientes à cette distanciation contrainte. Aussi de nouveaux investissements vont être fait, qui permettront de répondre, non seulement à un renouvellement de la situation, mais aussi de développer de nouveaux modèles de pédagogie qui permettront d'enrichir les précédents.

*Davy Dutreix
(Conseiller aux Études)*

INFORMATION COVID-19

CERTIFICATION DE L'ANSEP2A

Avec sa réforme sur la formation professionnelle, et après l'attribution d'un numéro d'activité et l'inscription dans le DATADOCK, l'État demande maintenant aux organismes de formation qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 ils soient tous certifiés QUALIOP1 (avec l'épidémie de Covid-19, on parle dorénavant du 1^{er} janvier 2022 !).

Pour l'ANSEP2A, il a donc fallu choisir un organisme certificateur parmi une liste de trente-deux.

Par rapport à la prestation et le devis proposés, le conseil d'administration a choisi la société VERITAS.

Un compte pour le suivi de ce dossier est désormais créé. En effet, cela représente un coût assez important. Tous les ans, nous aurons des audits. Après notre inspection du 13 mai 2020, l'ANSEP2A est maintenant certifiée sur le plan national. Un grand pas pour la formation des salariés et des bénévoles de nos associations.

Face à cette évolution et comme suite à la demande de plusieurs petits organismes, nous avons accepté de prendre la responsabilité des formations professionnelles des centres :

- Orange Platine à Angers (49)
- Martenot à Rennes (35)

Voici actuellement les différentes formations que nous assurons :

- Formation DFPM de niveau 4. Formation pour les professeurs de musique. Formation reconnue par l'Etat.
- Formation DFDC de niveau Bac + 2 pour la coordination & direction de nos établissements. En cours de certification.
- Formation des bénévoles.
- Formation sur les cycles en Musiques Actuelles.
- Formations à thème en fonction des demandes.

La situation aujourd'hui ?

Après l'apparition du virus, nos établissements ont été fermés pendant plusieurs semaines. A partir du 11 Mai dernier, les structures ont commencé à s'organiser, en particulier par la mise en place de cours à distance (Internet). On peut dire finalement que depuis le mois de mars, l'enseignement artistique et tout le secteur culturel a été mis à l'arrêt. Tout le monde n'a pas joué le jeu des cours par internet et parfois il y a eu des dérapages. Travailler à distance, demande un minimum de sécurité informatique et de contrôle, que la majorité des utilisateurs n'ont pas et ne connaissent pas.

Maintenant il faut penser à la rentrée, et là encore, je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien compris la situation. Il paraît que l'on est en guerre contre ce virus. Dans ce cas, il faut prendre des mesures rapides, précises et efficaces. Port du masque partout, installation de flacons hydro-alcooliques, respect des distanciations entre les professeurs et les élèves. Installation de plaques transparentes pour les orchestres, les chorales... Utiliser tout ce que l'on peut trouver pour se protéger et protéger les autres. Pour les cours de musique, de danse et d'art dramatique, il faut avoir du bon sens. Etre responsable. On peut faire un cours en respectant scrupuleusement les textes officiels. Il faut aussi avoir de l'imagination, et ne pas tout attendre de l'état.

*Monsieur Jean Pierre SIMON
Président de l'ANSEP2A*



Pourquoi adhérer ?

La **FNAPEC** est la **Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre.**
Elle a été fondée en 1956.

Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

(extrait des statuts de la FNAPEC)

Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

**Vous êtes une association ou un parent individuel, contactez-nous : www.fnapec.fr
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51
presidence@fnapec.fr**

Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !

Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.

Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

Partenaires

La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, ANSEP2A, SPEDIC
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :
• l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
• le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)
• l'orchestre français des jeunes
• le Comité de Pilotage de CANOPEA
• le C.R.E.A.
• La semaine du son

Événements à venir

- **Rencontres du réseau national musique et handicap (RNMH) :** 15 et 16 octobre 2020 (voir site)
- **Assemblée générale** le 17 octobre 2020 (à confirmer)
- **Concours de Musiques d'Ensemble** organisé par la FNAPEC : 17 et 18 avril 2021 au C.R.R. de PARIS
- **MUSICORA** du 4 au 6 juin 2021 à la Seine Musicale/Paris

Comment adhérer ? Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : fnapec.fr/adherer



Allo FNAPEC : 06 83 51 83 11
 presidency@fnapec.fr
 http://www.fnapec.fr

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 [@Fnapec](https://twitter.com/Fnapec)

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

Le bureau de la FNAPEC :

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil
Présidente : Martine Mabboux
Vice-Présidente : Marie-Claude Valette
Trésorière : Marie-Claude Brousse
Secrétaire : Yannick Bonfils
Secrétaire adjointe : Paulette Maroteaux

Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales et de la Présidente d'Honneur

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil
 15 chemin de Fontaine Poivre
 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Aquitaine : Paulette Maroteaux
 Contact : urapec.aquitaine@orange.fr

Bretagne : Nicole Brière
 Contact : nicole.briere37@gmail.com

Île-de-France : Yannick Bonfils
 Contact : uridf.fnapec@orange.fr

Languedoc-Roussillon : Marie-Claude Valette
 Contact : fnapec-mcvalette@orange.fr

Limousin : Marie-Claude Brousse
 Contact : mcbrousse@sfr.fr

Nord-Pas-de-Calais : Jean-Marie Zeinstra
 Contact : ur5962fnapec@gmail.com

Normandie : Serge Keuten
 Contact : keuten.serge@yahoo.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
 en attente de la nouvelle assemblée constitutive

Rhône-Alpes : Martine Mabboux
 Contact : mabbouxmartine@yahoo.fr

Pour les autres régions : presidency@fnapec.fr

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?

Voir page ci-contre.

La FNAPEC, c'est

F **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

n **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

a **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

p **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

e **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

C **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et les enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle.

Présentation des métiers :

Suite au "Facebook live sur le métier d'ingénieur du son, organisé par le conservatoire de Brive le 22 mars dernier et relayé par différentes associations de parents d'élèves, de nouveaux rendez-vous seront relayés par la FNAPEC dans les prochains mois. Ce format d'échange d'environ 1 heure, entre un professeur et un ancien élève de conservatoire devenu professionnel, diffusé en ligne, permettra aux parents d'élèves de découvrir les différents parcours d'études possibles pour devenir professionnel dans les métiers artistiques.



La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – presidence@fnapec.fr

Vous organisez un spectacle

Attention un nouveau SACEM vient de paraître. N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



Votre enfant est en situation de handicap

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire... La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



Votre enfant envisage de devenir professionnel

Par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensé.

Stages pendant les vacances

Si vous êtes organisateur, la FNAPEC peut vous aider à trouver des Bafa ou Bafd pour encadrer vos stages. Elle peut vous aider à en assurer la diffusion par le biais de son site, et des informations données aux associations de parents d'élèves.

Vous organisez un voyage.

Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?

La FNAPEC a sa mutuelle. Avec le groupe MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque Apec peut ainsi proposer à chacun de ses adhérents, à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également souscrit une assurance groupe « responsabilité civile » pour les Apec adhérentes à jour de leur cotisation auprès de la FNAPEC.



Parcours Dauphine Talents MIDO

Depuis la rentrée 2016 l'université Paris Dauphine propose un parcours Talents en premier cycle MIDO pour les sportifs de haut niveau, les artistes (musique, danse, arts, art dramatique) et les jeunes entrepreneurs. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence sur six semestres au lieu de quatre.

TEXTES OFFICIELS

La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAT, bac TMD

CHAM - CHAD - CHAT

La FNAPEC est à l'origine de ces classes et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC œuvre sur le terrain pour le maintien de ces classes, dans un consensus respectant les principes fondamentaux

Échanges avec l'Allemagne

La FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ- Office franco-Allemand pour la jeunesse. En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela, il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.



Apprendre une langue - Découvrir une culture - Vivre au rythme d'une culture étrangère



Trouvez le séjour linguistique adapté à votre profil : immersion en famille, cours + activités, école de langue, job, stage, au pair... L'Office labellise et contrôle les organismes de séjours linguistiques garantis par son Contrat Qualité. Retrouvez les organismes labellisés Contrat Qualité sur www.loffice.org
Avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports.
infos@loffice.org - 01 42 73 36 70



Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide...

La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !

Pourquoi choisir l'Assurance des Musiciens ?

Passionné de musique, que vous soyez amateur ou professionnel, nous vous proposons un seul contrat selon vos besoins et au choix

- les dommages à vos instruments de musique, matériels de son, partitions et supports d'information;
- votre responsabilité civile,
- votre protection personnelle accident,
- votre défense pénale et recours suite à accident,
- votre assistance voyage musicien...



Les +

- des garanties utiles et adaptées à votre activité,
- vos instruments sont couverts en tous lieux et dans le monde entier (selon conditions)
- frais de dépréciation,
- effets personnels,
- assistance dans le monde entier...

musicora

LE GRAND RENDEZ-VOUS
DE LA MUSIQUE ET DES MUSICIENS



4 > 5 > 6 JUIN 2021

LA SEINE  **MUSICALE** LA SEINE MUSICALE

En Partenariat avec  **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT

www.musicora.com

ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ POUR CONTINUER DE PROGRESSER



© Eric Deniset

NOMADPLAY
PLAYTOGETHER*
*Jouons ensemble

RENAUD CAPUÇON - L'ORCHESTRE NATIONAL D'ILE-DE-FRANCE - LES TALENS LYRIQUES
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS - EMMANUEL CEYSSON - VANESSA WAGNER
L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG - JULIEN HERVÉ - CÉLIMÈNE DAUDET...



**Musiciens débutants ou confirmés, profitez
de milliers de partitions interactives et
jouez avec des artistes reconnus !**

1. Choisissez une œuvre et ses interprètes
2. Sélectionnez l'instrument que vous remplacez
3. Prenez place parmi les musiciens... C'est à vous de jouer !

www.nomadplay.fr

